

SOIREE-CONCERT
DU 17 FEVRIER 1996
ET INTRONISATION DES PREMIERS DRUMMONDVILLOIS
AU SEIN DU TEMPLE DE LA RENOMMEE DES AFFAIRES

PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE
LA CHAMBRE DE COMMERCE DE DRUMMOND
ET
LA CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE DRUMMONDVILLE

28 NOVEMBRE 1995

Considérant que la Chambre de commerce de Drummond présentera le samedi, 17 février 1996, au Centre culturel de Drummondville, une soirée-concert mettant en vedette deux artistes drummondvillois de grande renommée, à savoir la pianiste Anne-Marie Dubois et le ténor Pierre Houle;

Considérant que cette soirée-concert sera l'occasion pour la Chambre de commerce de Drummond de jeter les bases de ce qui deviendra le Temple de la renommée des affaires;

Considérant l'intérêt manifesté par la Caisse populaire Desjardins de Drummondville pour une association à la Chambre de commerce de Drummond dans la présentation de cette soirée-concert et de la cérémonie d'intronisation des premiers drummondvillois au sein du Temple de la renommée des affaires;

En conséquence, les parties conviennent ce qui suit:

La Chambre de commerce de Drummond reconnaît la Caisse populaire Desjardins de Drummondville comme l'un des trois commanditaires majeurs associés à l'activité du 17 février 1996;

La Chambre de commerce de Drummond profitera de son super-causerie du 22 janvier 1996 pour annoncer de façon officielle l'association de la Caisse populaire Desjardins de Drummondville à l'activité du 17 février 1996;

La Chambre de commerce de Drummond accueillera deux représentants de la Caisse populaire Desjardins de Drummondville à son super-causerie du 22 janvier 1996 et ces derniers seront alors invités à procéder au tirage au sort, parmi toutes les personnes présentes, d'une paire de billets en vue de la soirée-concert du 17 février;

La Chambre de commerce de Drummond réalisera alors une photographie des deux représentants de la Caisse populaire Desjardins de Drummondville en compagnie de la personne gagnante, laquelle photographie sera publiée dans le bulletin d'information de la Chambre et, aux frais de la Chambre, dans un journal local;

La Chambre de commerce de Drummond publiera la signature de la Caisse populaire Desjardins de Drummondville dans tous les documents promotionnels de la soirée-concert du 17 février 1996 qu'elle produira;

La Chambre de commerce de Drummond publiera la signature de la Caisse populaire Desjardins de Drummondville dans les annonces promotionnelles de la soirée-concert du 17 février 1996 qu'elle publiera à l'intérieur de son bulletin d'information "Média";

La Chambre de commerce de Drummond, lors de la soirée-concert du 17 février 1996, identifiera en deux endroits dans les foyers du Centre culturel et à un endroit à l'intérieur de la salle de spectacle dudit Centre, la signature de la Caisse populaire Desjardins de Drummondville (Coroplast d'une dimension de 2' X 2');

La Chambre de commerce de Drummond mettra à la disposition de la Caisse populaire Desjardins de Drummondville dix billets en prévision de cette soirée-concert et ce, pour fins d'utilisation par son personnel et/ou ses invités;

La Chambre de commerce de Drummond invitera le personnel et/ou les invités (10 personnes) de la Caisse populaire Desjardins de Drummondville à une rencontre en privé avec les artistes de la soirée, laquelle rencontre se tiendra après le spectacle;

La Chambre de commerce de Drummond réalisera alors une photographie du personnel et/ou des invités de la Caisse populaire Desjardins de Drummondville en compagnie des artistes de la soirée, laquelle photographie sera publiée dans le bulletin d'information "Média" de la Chambre et, aux frais de la Chambre, dans un journal local;

La Chambre de commerce de Drummond accordera la reconnaissance "V.I.P" au personnel et/ou aux invités (10 personnes) de la Caisse populaire Desjardins de Drummondville de sorte que ceux-ci pourront assister à la cérémonie d'intronisation des premiers drummondvillois au sein du Temple de la renommée des affaires. Cette cérémonie prendra place à la Galerie d'art du Centre culturel et précédera le concert;

La Caisse populaire Desjardins de Drummondville versera à la Chambre de commerce de Drummond, et ce, au plus tard le vendredi 16 février 1996, la somme de 1 500,00\$ plus taxes, représentant l'assistance financière qu'elle accorde à la Chambre dans l'organisation de la soirée-concert;

La Caisse populaire Desjardins de Drummondville mettra à la disposition de la Chambre de commerce de Drummond et ce, à des dates et périodes à déterminer en 1996 par les parties, la galerie d'art de son centre financier localisé sur le boulevard St-Joseph, à Drummondville, permettant ainsi à la Chambre d'exposer les éléments du Temple de la renommée des affaires.

Les parties ont signé ce jour du mois de
1995.

Pour la Caisse populaire Desjardins de Drummondville

Pour la Chambre de commerce de Drummond
